



Philo-Labo

publié le 07/07/2021 - mis à jour le 08/07/2021

Partager des ressources et les exploiter pour l'enseignement

Descriptif :

A l'initiative des IANs de philosophie de Poitiers et de Créteil, un site expérimental proposait d'explorer une manière nouvelle de concevoir le partage et l'exploitation des ressources numériques pour l'enseignement de la philosophie. Il a évolué vers un compositeur de ressources agrégées.

Sommaire :

- En deux mots
 - Une partie publique
 - La partie privée
 - Ajout de ressources
 - Un moteur de recherche
 - Une zone d'édition de ses documents
 - Une zone de partage
 - Les exports
 - Production de documents-sujets
 - Accessibilité
 - Un outil conversations
 - Des évolutions à venir
 - Techniquement
-

● En deux mots

Beaucoup d'outils numériques produisent de la redondance et/ou font perdre du temps, condamnant leur utilisateur à des tâches répétitives. L'objectif de [Philo-Labo](#) est à l'inverse d'éviter la redondance et de faire gagner du temps en faisant travailler la machine autant que possible.

Avertissement : ce petit article n'est pas théorique, mais simplement pratique. Sa seule ambition est de donner envie de jeter un coup d'œil au laboratoire.

L'atelier expérimental [philo-labo.fr](#) était initialement l'articulation entre

- un wiki (un pmwiki)
- une base de données de ressources (textes, sujets, vidéos, sons, exercices, etc.).

À l'usage, il a évolué vers l'outil le plus simple et efficace qu'il proposait : un **compositeur** permettant

- d'ajouter des ressources variées
- d'agréger très simplement des ressources hétérogènes en des documents-arbres
- reproduire des exports de ces documents-arbres (diaporamas, polycopiés, etc.).

● Une partie publique

La partie publique de philo-labo comprend :

- le portage de bdbac sous la forme d'un moteur de recherche en ligne multicritères¹

- une base de données de sujets de concours
- une base de e-books de philosophie libres ou du domaine public
- des tutoriels vidéos
- des ressources de livres audios
- etc..



● La partie privée

Sur inscription (l'inscription est automatique pour qui dispose d'une adresse académique), on accède à un **compositeur**.



● Ajout de ressources

Il est très facile d'ajouter des ressources de nature variées :

- texte
- texte avec questions (sujets des séries technologiques)
- sujet-question
- images
- vidéos
- fichiers audio
- ebooks

Sur demande, il est possible d'ajouter des types de ressources. Certains types sont déjà en place :

- H5P
- LearningApps

● Un moteur de recherche

La colonne de gauche est un moteur de recherche permettant de retrouver en plein texte les ressources sur tous les champs. Il est également possible de filtrer par type de ressources (vidéos, images, textes, sujets, etc.).

● Une zone d'édition de ses documents

La colonne centrale est une représentation du document actif (un menu déroulant permet d'accéder à ses autres documents).

Chaque document est un **arbre de ressources**

Des ressources peuvent être ajoutées à la souris (en glisser-déposer) à partir du moteur de recherche.

Les documents peuvent également être édités à *la main*. Cela permet de mettre des titres dans son document, voire d'écrire des diapositives.

```

Les titres sont indiqués par des #
# Titre de niveau 1
## Titre de niveau 2
### Titre de niveau 3
Attention: si le contenu est brisé (pas de retour entre un niveau 1 et un niveau 3, il sera réajusté "automatiquement").
Pas de saut de ligne -> dans les titres, les titres à part: - en début de ligne, pour les sous-titres: 2,4,6 caractères avant le ...

# Exploration
[Texte]1000 Définitions de la liberté (version longue) - Leibniz
[Graphique]1001 La Liberté - Distinctions de Leibniz
# Liberté politique
# Montaigne
[Texte]1002 Bonaparte, dans un État libre, des gens hantés dans la guerre... - Montaigne
[Texte]1003 La séparation des pouvoirs - Montesquieu
[Texte]1004 Pouvoir du peuple et liberté du peuple - Montesquieu
[Image]1005 Liberté - arc de triomphe
# Rousseau
[Texte]1006 La liberté essentielle à l'homme - Rousseau
[Texte]1007 Pas de liberté sans loi - Lettre à M. de la Motte - Rousseau
# Benjamin Constant
[Texte]1008 Liberté des anciens, liberté des modernes - Constant (Benjamin)
# Schlegel
[Texte]1009 Liberté et auto-affranchissement - Schlegel
# La Liberté d'indifférence
# L'acte gratuit (Sartre)
# Première approche critique
[Texte]1010 Pas de liberté d'indifférence - Leibniz
[Texte]1011 Sûr ne sait pas ce que c'est qu'une situation - Sartre
# Plus les degrés de la Liberté
[Texte]1012 L'indifférence, plus les degrés de la Liberté - Descartes
# Pas de situation idéale d'indifférence
[Image]1013 Son de Murmur
[Texte]1014 Son de Murmur - Leibniz
# Libre arbitre ou détermination?
[Texte]1015 Preuve de la Liberté humaine - Saint-Thomas
[Texte]1016 La Liberté se connaît sans preuve - Descartes

```

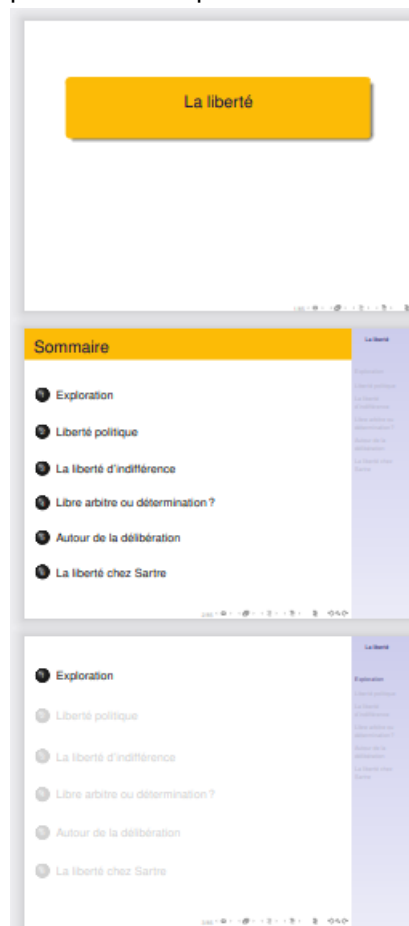
● Une zone de partage

La colonne de droite contient les documents partagés par les autres utilisateurs.

● Les exports

Les documents peuvent être exportés dans divers formats :

- texte brut
- html - pour coller dans un traitement de texte
- markdown
- diaporamas (via LaTeX/Beamer) avec plans automatiques



Les textes plus longs qu'une diapositive sont coupés automatiquement :

Le terme de liberté est fort ambigu. Il y a liberté de droit et de fait. Suivant celle de droit, un esclave n'est point libre, un sujet n'est pas entièrement libre, mais un pauvre est aussi libre qu'un riche.

La liberté de fait consiste ou dans la puissance de faire ce que l'on veut ou dans la puissance de vouloir comme il faut. [...] La liberté de faire [...] a ses degrés et variétés. Généralement, celui qui a plus de moyens est plus libre de faire ce qu'il veut. Mais on entend la liberté particulièrement de l'usage des choses qui ont coutume d'être en notre pouvoir, et surtout de l'usage libre de notre corps. Ainsi la prison et les maladies qui nous empêchent de donner à notre corps et à nos membres le mouvement que nous voulons, et que nous nous-mêmes leur donner ordinairement désignent à notre liberté : c'est ainsi qu'un prisonnier n'est point libre, et qu'un paralytique n'a point l'usage libre de ses membres.

La liberté de vouloir est encore prise en deux sens différents. L'un est quand on l'oppose à l'imperfection ou à l'esclavage d'esprit, qui est une soumission

ou contrainte, mais interne, comme celle qui vient des passions. L'autre sens a lieu quand on oppose la liberté à la nécessité. Dans le premier sens, les stoïciens disaient que le sage seul est libre ; et, en effet, on n'a point l'esprit libre quand il est occupé d'une grande passion, car on ne peut point vouloir comme il faut, c'est-à-dire avec la délibération qui est requise. C'est ainsi que Dieu seul est parfaitement libre, et que les esprits créés ne le sont qu'à mesure qu'il sont au-dessus des passions. Et cette liberté regarde proprement notre entendement.

Mais la liberté de l'esprit opposée à la nécessité regarde la volonté nue et en tant qu'elle est distinguée de l'entendement. C'est ce qu'on appelle le franc-arbitre et consiste en ce que l'on veut que les plus fortes raisons ou impressions que l'entendement présente à la volonté n'empêchent point l'acte de la volonté d'être contingent et ne lui donnent point une nécessité absolue et pour ainsi dire métaphysique. Et c'est dans ce sens que j'ai coutume de dire que l'entendement peut déterminer la volonté suivant la prévalence des perceptions et raisons

d'une manière qui, lors même qu'elle est certaine et infallible, incline sans nécessité.

LEIBNIZ
Nouveaux Essais sur l'entendement humain, Livre II, chap. XXI, Garnier Flammarion, p. 148

- polycopiés (via LaTeX)

Les polycopiés peuvent être produits en format corpus (deux colonnes, avec les mêmes lignes de textes que dans les diaporamas)

ne sont joints que parce que les uns oppriment les autres sans résistance, et, si l'on y voit de l'union, ce ne sont pas des citoyens qui sont unis, mais des corps morts, ensevelis les uns auprès des autres.

MONTESQUIEU
Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, chap IX

Il y a, dans chaque État, trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil.

Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassadeurs, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger ; et l'autre, simplement la puissance exécutrice de l'État.

La liberté politique, dans un citoyen, est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté ; et, pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen.

Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutrice, il n'y a point de liberté ; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques, pour les exécuter tyranniquement.

Il n'y a point encore de liberté, si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire ; car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur.

Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. Dans la plupart des royaumes de l'Europe, le gouvernement est modéré ; parce que le prince, qui a les deux premiers pouvoirs, laisse à ses sujets l'exercice du troisième. Chez les Turcs, où ces trois pouvoirs sont réunis sur la tête du sultan, il règne un affreux despotisme.

MONTESQUIEU
De l'esprit des lois, XI, 4 (1748)

Comme dans les démocraties le peuple paraît à peu près faire ce qu'il veut, on a mis la liberté dans ces sortes de gouvernements, et on a confondu le pouvoir du peuple avec la liberté du peuple. Mais la liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans un État,

c'est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même (1) ce pouvoir. (1) « Tout de même » signifie ici : « de la même façon », « également ».

MONTESQUIEU
L'Esprit des Lois (1748) Livre XI, chapitres 2 et 3



Liberté - arc de triomphe

Renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. Il n'y a nul dédommagement possible pour quiconque renonce à tout. Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme, et c'est ôter toute moralité à ses actions que d'ôter toute liberté à sa volonté. Enfin c'est une convention vaine et contradictoire de stipuler d'une part une autorité absolue et de l'autre une obéissance sans bornes. N'est-il pas clair qu'on n'est engagé à rien envers celui dont on a droit de tout exiger, et cette seule condition, sans équivalent, sans échange n'entraîne-t-elle pas la nullité de l'acte ? Car quel droit mon esclave aurait-il contre moi, puisque tout ce qu'il a m'appartient, et que son droit étant le mien, ce droit de moi contre moi-même est un mot qui n'a aucun sens ?

ROUSSEAU
Du Contrat social

On a beau vouloir confondre l'indépendance et la liberté. Ces deux choses sont si différentes que même elles s'excluent mutuellement. Quand chacun fait ce qu'il lui plaît, on fait souvent ce qui déplaît à d'autres, et cela ne s'appelle pas un État libre. La liberté consiste moins à faire sa volonté qu'à n'être pas soumis à celle d'autrui, elle consiste encore à ne pas soumettre la volonté d'autrui à la nôtre. Quiconque est maître ne peut être libre, et régner c'est obéir. (...) Je ne connais de volonté vraiment libre que celle à laquelle nul n'a droit d'opposer de la résistance ; dans la liberté commune

Ils peuvent aussi être produits en une colonne :

ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger ; et l'autre, simplement la puissance exécutive de l'État.

La liberté politique, dans un citoyen, est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté ; et, pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen.

Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté ; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques, pour les exécuter tyranniquement.

Il n'y a point encore de liberté, si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutive. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire ; car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutive, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur.

Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. Dans la plupart des royaumes de l'Europe, le gouvernement est modéré ; parce que le prince, qui a les deux premiers pouvoirs, laisse à ses sujets l'exercice du troisième. Chez les Turcs, où ces trois pouvoirs sont réunis sur la tête du sultan, il règne un affreux despotisme.

MONTESQUIEU

De l'esprit des lois, XI, 4 (1748)

Comme dans les démocraties le peuple paraît à peu près faire ce qu'il veut, on a mis la liberté dans ces sortes de gouvernements, et on a confondu le pouvoir du peuple avec la liberté du peuple. Mais la liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans un État, c'est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même (1) ce pouvoir. (1) « Tout de même » signifie ici : « de la même façon », « également ».

MONTESQUIEU

L'Esprit des Lois (1748) Livre XI, chapitres 2 et 3

Renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. Il n'y a nul dédommagement possible pour quiconque renonce à tout. Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme, et c'est ôter toute moralité à ses actions que d'ôter toute liberté à sa volonté. Enfin c'est une convention vaine et contradictoire de stipuler d'une part une autorité absolue et de l'autre une obéissance sans bornes. N'est-il pas clair qu'on n'est engagé à rien envers celui dont on a droit de tout exiger, et cette seule condition, sans équivalent, sans échange n'entraîne-t-elle pas la nullité de l'acte ? Car quel droit mon esclave aurait-il contre moi, puisque tout ce qu'il a m'appartient, et que son droit étant le mien, ce droit de moi contre moi-même est un mot qui n'a aucun sens ?

La liberté

3/23

● Production de documents-sujets

En renseignant trois numéros de sujets dans un formulaire, il est possible de produire d'un clic un document-sujet comme celui-ci :

PHILOSOPHIE

Devoir commun
Lycée Platon

Le candidat traitera, au choix, l'un des trois sujets suivants :

Sujet 1
Ai-je un corps ou suis-je mon corps ?

Sujet 2
Existe-t-il des violences légitimes ?

Sujet 3
Expliquez le texte suivant :

L'enfant vit dans un monde de miracles, et par une continuelle incantation. Il demande, il prie, il persuade ; c'est ainsi qu'il obtient ; tel est donc travail propre ; voilà comment il gagne sa vie. Il le fait bien. L'enfant ne peut vivre de son travail ; il ne conquiert pas sur les choses ; il ne fait que jouer avec les choses.

En revanche, il prend au sérieux les hommes, et même trop ; d'eux toute sûreté et et toute nourriture. Il s'agit de leur plaire ; mériter c'est plaire. On dit très bien que nos réelles idées nous viennent de notre propre expérience, mais on ne considère pas assez que nos premières expériences sont de trompeuses expériences. Il n'est pas vrai que la tâche de l'homme soit de demander et d'obtenir. Ce qu'on obtient par grâce, ce qui circule de l'un à l'autre, serait comme néant si le travail s'arrêtait seulement un jour. La condition réelle de l'existence humaine est une lutte continuelle contre les choses et contre les bêtes. C'est une chasse, une culture, une construction, un transport à grande peine, travaux qu'il faut toujours recommencer, parce que l'homme consomme et use, et parce que la nature vient toujours à l'assaut.

ALAIN
Propos d'économie, XXXVIII

La connaissance de la doctrine de l'auteur n'est pas requise. Il faut et il suffit que l'explication rende compte, par la compréhension précise du texte, du problème dont il est question.

● Accessibilité

Dans le cadre du TRaAM 2020-2012 dédié à l'information, philo-labo a notamment évolué en direction de l'accessibilité

Tous les documents (en particulier les diaporamas et polycopiés) peuvent être produits dans une police dys.

● Un outil conversations

Un système de chat permet aux utilisateurs connectés en même temps de converser entre eux.

● Des évolutions à venir

Une refonte du code et de la documentation (textes et video) est en cours.

Des améliorations ont été demandées par des utilisateurs : par exemple :

- choix du thème Beamer
- outil de sélection d'un fragment de vidéo
- intégration des vidéos dans les documents pdf²

● Techniquement

Le compositeur est basé sur la bibliothèque [ztree](#) 

Il est codé en php+mysql+javascript (et ajax).

(1) La base de de donnée a été déposée sur data.gouv.fr 

(2) Techniquement possible pour peu que les vidéos soient *en local*



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.